

EN CONTROLE CONTINU DES CONNAISSANCES

PUBLIC CONCERNE

Conditions

- Etre âgé de 18 ans minimum
- Soit, être titulaire d'un diplôme de niveau Bac ou d'un diplôme de l'animation socioculturelle (BASE - BAFA - BAFD - BAPAAT)
- Soit, présenter un dossier lors d'un entretien appelé "test de satisfaction aux exigences préalables".
- Les stagiaires devront être en mesure d'effectuer 600 heures minimum d'alternance au sein d'une structure d'accueil en milieu rural.

OBJECTIFS DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

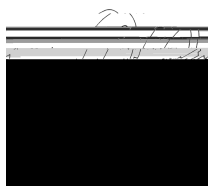
Qualification finale

-





CREPS de REIMS



Brevet professionnel - loisirs tous publics
« Animation et territoires ruraux »
2^{ème} promotion

Madame

Mademoiselle

Monsieur

NOM : Prénom :

Adresse complète :
.....
.....
.....

Tél. fixe : Tél. portable :

Messagerie électronique

RESPONSABLE DE STRUCTURE D'ACCUEIL,

Je souhaite obtenir plus de renseignements dans la perspective d'**accueillir un stagiaire** du Brevet Professionnel loisirs tous publics « Animation et territoires ruraux ».

STAGIAIRE POTENTIEL,

Je souhaiterais **préparer cette formation** au sein de la 2^{ème} promotion et demande à recevoir un formulaire de demande de dossier de candidature.

Retour : CREPS - Secrétariat des Formations - BP 107 - 51054 REIMS CEDEX
Mél. creps.form@wanadoo.fr - Fax. 03.26.79.08.39